

Stéphane Sirot, Les syndicats sont ils conservateurs ?, Paris, Larousse, 2008, 126 p.

04 November 2011.

**Georges Ubbiali**

☞ <http://preo.ube.fr/dissidences/index.php?id=775>

Georges Ubbiali, « Stéphane Sirot, Les syndicats sont ils conservateurs ?, Paris, Larousse, 2008, 126 p. », *Dissidences* [], Février 2012, Nos archives : le mouvement syndical, 04 November 2011 and connection on 29 January 2026. URL : <http://preo.ube.fr/dissidences/index.php?id=775>

PREO

Stéphane Sirot, Les syndicats sont ils conservateurs ?, Paris, Larousse, 2008, 126 p.

## **Dissidences**

04 November 2011.

**Georges Ubbiali**

☞ <http://preo.ube.fr/dissidences/index.php?id=775>

---



- 1 Auteur d'un ouvrage de bonne facture sur l'histoire des grèves<sup>1</sup>, Stéphane Sirot était a priori qualifié pour traiter le sujet. Il s'y emploie avec pédagogie et brièveté (étant données les contraintes de la collection). Si la réponse ne fait aucun doute – elle est bien entendue négative – , le lecteur découvrira par ce biais quelques-unes des informations essentielles sur le syndicalisme d'aujourd'hui. Sociologie, implantation, financement, influence, poids électoral, place et rôle de la conflictualité, perception par les sondages, sont autant de thèmes traités au fil de cursifs chapitres. La presse est régulièrement sollicitée, ce qui donne une prime certaine à l'actualité et à la réactivité.
- 2 Cependant, au delà de l'aspect informatif et synthétique proposé par l'auteur, se déploie une thèse, esquissée dans l'ouvrage cité sur la grève, qui mériterait évidemment une plus large discussion. Un signe de l'orientation avancée par S. Sirot est donné d'emblée. Son ouvrage s'ouvre en effet par une citation de François Chérèque, le dirigeant de la CFDT . Il se conclut également par une phrase du même Chérèque. C'est dans le dernier chapitre, « La démocratie sociale à la française », que Sirot avance sa conception du rôle et de la fonction du syndicalisme, qui, oh surprise, ressemble comme deux gouttes d'eau aux thèses cédétistes, à savoir le dialogue social qui doit primer sur l'intervention de l'Etat : « Plus elles [les réformes] sont discutées, aménagées entre les partenaires sociaux en dehors de procédures d'urgence, plus elles [les réformes] sont susceptibles d'être digérées par le monde du travail », p. 109.

- 3 Le problème est que Sirot ne s'interroge pas sur le contenu des « réformes ». La question n'est sans doute pas tant de savoir si c'est la loi ou le contrat qui doit prévaloir que d'insister sur le contenu desdites « réformes ». Que « la démocratie politique étouffe la démocratie sociale » (p.105) importe moins que l'orientation prise par la politique, en faveur du travail ou en faveur du capital. C'est donc bien la substance (augmentation des salaires ou baisse des « charges sociales ») qui importe et pas la méthode (la loi ou le contrat).
- 

1 La grève en France. Une histoire sociale , Paris, Odile Jacob, 2002.

---

**Mots-clés**

Syndicat

---

**Georges Ubbiali**